

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2023

PROCES VERBAL

Début de séance : 18h30

Présents : Moulières Jérémy, Odicino Sabrina, Goutte Maxime, Cocallemen Eric, Monteillet hugues, Roques Fanny, Heran Sébastien, Rivier Pascal, Cristol Céline

Absents : Pétraud Maxime procuration à Goutte Maxime, Giordano Sandrine procuration à Eric Cocallemen

Secrétaire de séance : Cristol Céline

Quorum : La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du 19 octobre 2023
- 2) Délibération adhésion à l'amicale du personnel
- 3) Délibération désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGC.
- 4) Augmentation du tarif du chauffage de la salle des fêtes
- 5) Délibération fixant les modalités financières et environnementale de dépôt de déblais d'argilite.
- 6) Délibération fixation des tarifs de vente des photocopieurs de l'école et de la mairie.
- 7) Devis élagage des platanes
- 8) Décision modificative
- 9) Questions diverses

1) Valider le dernier compte rendu du conseil du 20 juillet 2023 : 11 voix pour.

SIGNER LES COMPTES RENDUS DERNIERS CONSEIL MUNICIPAUX ET LA FEUILLE DE CLOTURE

2) Délibération adhésion à l'amicale du personnel

M. le Maire informe le conseil que les agents communaux peuvent adhérer s'ils le souhaitent à l'association de l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Affricain qui leur permettrait de bénéficier d'avantages (réduction prix sur carte cinéma, réduction prix dans certaines infrastructures sportives, tarifs préférentiels chez certains commerçants de Saint-Affrique, tarifs réduits sur des animations et des voyages...).

La cotisation annuelle pour la commune est de 20 € pour chaque agent qui souhaite adhérer à l'APCTS. De son côté l'agent qui souhaite adhérer devra payer une cotisation de 20 €.

Le conseil doit délibérer afin que la commune puisse adhérer et verser une subvention à l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Affricain. M. le Maire propose D'inscrire au budget 2024 80€ (4x20€).

...11..... voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

- **DECIDE** d'adhérer à l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Affricain ;
- **DECIDE** d'inscrire 80€ l'article 6574-46 du budget prévisionnel 202 4
- **CHARGE** M. le Maire de faire le nécessaire en ce sens et l'autorise à signer les documents liés à cette adhésion.

3) Délibération désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGC.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses, vous devez désigner le/les représentant(s) de votre collectivité au sein du Comité syndical, conformément au tableau ci-joint.

Aussi, je vous saurais gré de me transmettre une délibération désignant le (les) représentant(s) titulaires et le (les) représentant(s) suppléants dès que possible afin de pouvoir installer les nouvelles instances dans les meilleurs délais.

Monsieur PETRAUD Maxime a fait part de son souhait d'être délégué au PNRGC.

11..... voix pour,0....voix contre,0.....abstention

- 1 Délégué titulaire : Pétraud Maxime
- 1 Délégué suppléant : Cristol Céline

4) Augmentation du tarif du chauffage de la salle des fêtes

Au vu de la conjoncture actuelle l'électricité de la salle des fêtes et de la cantine a coûté à la commune en 2023 : 3740.57€.

Les jetons de chauffage ont rapporté à la commune en 2023 : 312€.

C'est une lourde charge pour la commune.

Je propose donc d'augmenter le prix du jeton de chauffage de 12€ à 15€ ou 18€.

.....5.. voix pour, ...6.....voix contre, ...0.....abstention

4) Délibération fixant les modalités financières et environnementale de dépôt de déblais d'argilite.

Voici la lettre envoyé à l'IRSN :

Objet : Dépôt de Roches argileuses et déblais argilite.

Monsieur,

Suite à votre demande de dépôt de déblais d'argilite sur notre site de Tournemire, provenant du creusement de nouvelles galeries dans le tunnel de Tournemire « dit de Boutinenque », je vous informe que la commune de Tournemire accepte de recevoir ces roches argileuses identiques à ce que nous avons sur notre commune et que ces matériaux n'engendrent aucune pollution sur notre site.

Au vu du volume important de déblais (plus de 5000 tonnes) la proximité de notre site est aussi un avantage écologique.

Une délibération sera prise lors de notre prochain conseil qui définira le montant estimé ensemble et le tonnage approximatif.

Monsieur le maire Pascal Rivier n'a pas pris part au vote

.....10.. voix pour,0....voix contre,0..abstention fixer le prix à 4€/tonne.

6) Délibération fixation des tarifs de vente des photocopieurs de l'école et de la mairie

La commune a changé de photocopieur à l'école et à la mairie car la société a été rachetée et ne voulait pas mettre en place de maintenance sur ces photocopieurs trop âgés.

Nous avons acheté deux nouveaux photocopieurs à l'entreprise TBC sur une location à 29€/mois HT et 59€/mois HT sur 21 trimestres (5.25 ans). Plus la maintenance à 3€ HT/mois et 5€ HT/ mois. Plus les copies à 0.0035€HT /page Net B et 0.035€ HT/page couleur (Mairie) et 0.005€ HT/page N et B et 0.05€HT/page couleur (école).

L'entreprise a estimé la reprise des anciens photocopieurs à 150€HT celui de l'école et 200€HT celui de la mairie.

Deux entreprises sont intéressées pour racheter les photocopieurs : - Carrosserie Moulières et Société Mariani.

Après l'absence dans la salle et de vote de Monsieur Moulières Jérémy et Monsieur Rivier Pascal :

6..... voix pour, ...0.....voix contre, ...3.....abstentions de vendre à 150€HT à la société Carrosserie Moulières et 200€ HT à la société Mariani.

7) Devis élagage des platanes

Deux devis ont été demandés pour l'élagage des 70 platanes du chemin neuf.

- Un devis à l'entreprise Le Jardinier d'un montant de 110€ HT par arbre + 15 jours de broyeur à 280€/j ce qui fait un total de 11 902€ HT 13 092.40€ TTC.
- Une proposition de la Communauté de Communes à 570€/j pendant 10j = 5 700€ +,les repas pour 3 personnes pendant 10 jours
- Il a été soumis de rappeler Monsieur Merviel pour lui redemander un devis

..... 6 voix pour,0....voix contre,5.....abstentions d'accorder le devis de la communauté des communes

8) Décision modificative :

- Une DM sur le budget communal pour régler la facture du SIEDA éclairage public de 3 045.77€ déjà prise lors du conseil municipal du 19/10/2023 mais avec une erreur sur l'article.
- Une DM car remboursement du filet de sécurité de 2022 de 1496€

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2116-194 : VOIRIE	50.00 €	
D 21534-135 : ECLAIRAGE PUBLIC		50.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	50.00 €	50.00 €
D 65548 : Autres contributions	1 496.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 496.00 €	
D 678 : Autres charges exception.		1 496.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 496.00 €

.....11.. voix pour,0....voix contre,0.....abstention

- Une DM sur le budget de l'eau pour régler la fourche du tracteur du tracteur de 1044€ TTC.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2156-100 : TRAVAUX RESEAU	800.00 €	
D 2158 : Autres		800.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	800.00 €	800.00 €

....

...11..... voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

- DM 1 lotissement les Faysses sur écritures de stocks :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6045 : Achats d'études (terrains)	4.17 €	
D 6227 : Frais d'actes de contentieux	500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	504.17 €	
D 3555 : Terrains aménagés		20.88 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		20.88 €
D 71355 : Variat° stocks terr. aménagés		19.98 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		19.98 €
D 168748 : Autres dettes autres communes	0.90 €	
TOTAL D 36 : Remboursement d'emprunts	0.90 €	
D 65888 : Autres		0.05 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		0.05 €
R 3555 : Terrains aménagés		19.98 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		19.98 €
R 71355 : Var.stocks produits(terrains)		20.88 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		20.88 €
R 7552 : Prise en charge budgets annexes	505.02 €	
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante	505.02 €	

...11..... voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

QUESTION DIVERSES :

- Vœux de la municipalité et goûter des personnes âgées Les vœux auront lieu le 28/01/2024 à 11 h et la distribution des paniers début janvier.
- Redevance prélèvement Adour Garonne : augmentation de 0.009€/m3 (de 0.044 à 0.053€/m3) consommés au château d'eau contre 0.11€/m3 facturé aux abonnés. En 2022 : 991€ réglé à Adour Garonne et 1 600€ encaissés des abonnés. Monsieur le Maire propose d'écrire à Adour Garonne concernant cette augmentation car la commune a un taux de rendement à environ 93%.
- Primes de fin d'année + prime de pouvoir d'achat : Une prime supplémentaire de 300 € a été accordée afin de compenser la prime de pouvoir d'achat.
- Devis escalier chaufferie Mazéran 4 800€ TTC, Portillon sécurité école 5 094€ TTC
- Reprises du cimetière + ossuaire : 3 840€ + 2 460€
- Sud Energia : proposition parc photovoltaïque :
Notre développeur nous a rendu une première étude technico-économique de notre projet:

* sur la décharge, il envisage une première étape à seulement 300 kWc, sur la partie horizontale afin d'échapper aux contraintes réglementaires liées à la classification Ntvd de la parcelle dans le PLUI. Dans un deuxième temps, une extension pourra se faire sur la parcelle située dessous, sur la pente embroussaillée.

* sur le délaissé SNCF, un parc d'une puissance de 830 kWc peut être installé.

Concernant les loyers, le ratio utilisé pour les terrains du type du délaissé SNCF est de l'ordre de 3 €/kWc, soit 2500 €/an. Pour la décharge, le ratio est de 2 €/kWc soit 600 €/an pour cette première étape.

Nous sommes à votre disposition pour en reparler et présenter le projet à votre conseil municipal, sachant que la prochaine étape sur l'avancement de ces projets est la validation par la commune d'une promesse de bail.

Le Conseil municipal trouve que le tarif au kWc est faible sur le terrain de la SNCF et la première étape sur le terrain de la décharge peut être avantageuse. A en rediscuter avec Sud Energia.

FIN SEANCE A 20 HEURES 04